



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 9 mai 2023

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 29/03/2023

D/2023-009

Aujourd'hui, mardi 9 mai 2023, à 10 heures 17, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames BOUVIER, DELUC, JAMET et FAHMY, et Monsieur BELLERON

A titre de titulaire en distanciel :

Mesdames DEMANGE et SCHMITT

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, DELNESTE, EL KHADIR, JUSTOME, KUHN, LE BOULANGER, et Messieurs ARFEUILLE, FEYTOUT et GIRARD

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare - 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - sivubm@sivubm.com

SIRET 253 306 187 00035

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2023/009

*Compte de gestion de l'Administrateur des Finances Publiques
Pour l'exercice 2022 - Avis*

Madame Delphine Jamet, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose d'adopter la délibération ci-après qui approuve le compte de gestion de Monsieur le Trésorier des Finances Publiques pour l'exercice 2022 :

Aux termes de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical doit se prononcer sur les comptes remis par Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques

LE COMITE SYNDICAL

Vu le compte de gestion rendu par Monsieur le Trésorier des Finances Publiques, qui comprend les recettes et dépenses au 31 décembre 2022,

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2022 établi au regard du compte susmentionné,

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice,

Après avoir entendu le rapporteur du Compte Administratif de la Présidente,

Considérant que la comptabilité de Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques, est régulière et n'a donné lieu à aucune observation.

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Statuant sur la situation du comptable à la date du 31 décembre 2022, sauf règlement et apurement par l'autorité compétente conformément aux prescriptions de la loi, admet les recettes et les dépenses pour les sommes suivantes :

	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	+ 66 721,35 €	+ 3 828 397,93 €
Fonctionnement	+323 205,46 €	+ 789 630,03 €
Total	+389 926,81€	+ 4 618 027,96 €

Article 2 :

Statuant sur les opérations de l'exercice 2022, admet les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice égaux à ceux du compte administratif de la Présidente qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC : + 4 618 027,96 €

Adopté :

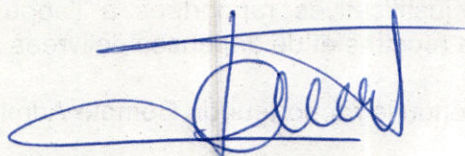
Voix pour : 7

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le 09/05/2023,

La Présidente,



Delphine JAMET